



AGIR POUR DEMAIN



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné



Notre Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été mise en place au 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe, par regroupement des ex Communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné, rassemblant désormais 19 communes et 35 000 habitants.

Fort du travail de préparation impliquant les élus des communes et les personnels des services cette mise en place a été réussie. Au cours du 1er trimestre 2017, le projet de territoire de la Communauté de communes a été formalisé et validé par le conseil communautaire.

Ainsi ce sont 4 orientations qui ont été retenues par les élus et fixent le sens pour 1-/ un territoire durable en transition écologique et énergétique, 2-/ développant une attractivité économique et l'emploi, 3-/ assurant un territoire à vivre pour tous, 4-/ porté par une volonté de promotion et de rayonnement de notre territoire.

Ce document de référence donne le cadre et la feuille de route des programmes d'actions pour les 4 années 2017-2020 pour un territoire que nous voulons durable, attractif, solidaire et dynamique.

Ce rapport d'activités 2017 met en visibilité les principales actions menées sur la première année de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Ce document est nécessaire pour vous rendre compte du travail effectué par les élus et les services, en tant que bilan d'étape. Il est également utile pour permettre à chacune et à chacun de mieux connaître les politiques publiques locales portées par la Communauté de communes au service de tous les habitants du territoire.

Vous en souhaitant une très bonne lecture.

Claude Jaouen
Président du Val d'Ille-Aubigné,
Maire de Melesse

CADRE LÉGAL

ART L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Claude JAOUEN. **MISE EN PAGE ET RÉDACTION** : services du Val d'Ille-Aubigné. **CRÉDIT PHOTOS** : Val d'Ille-Aubigné sauf mention. **IMPRESSION** : ATIMCO. **TIRAGE** : 500 exemplaires.

SOMMAIRE

3

LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

5

BUDGET
2017

7

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

8

UN TERRITOIRE
DURABLE

12

L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

16

UN TERRITOIRE À VIVRE
POUR TOUS

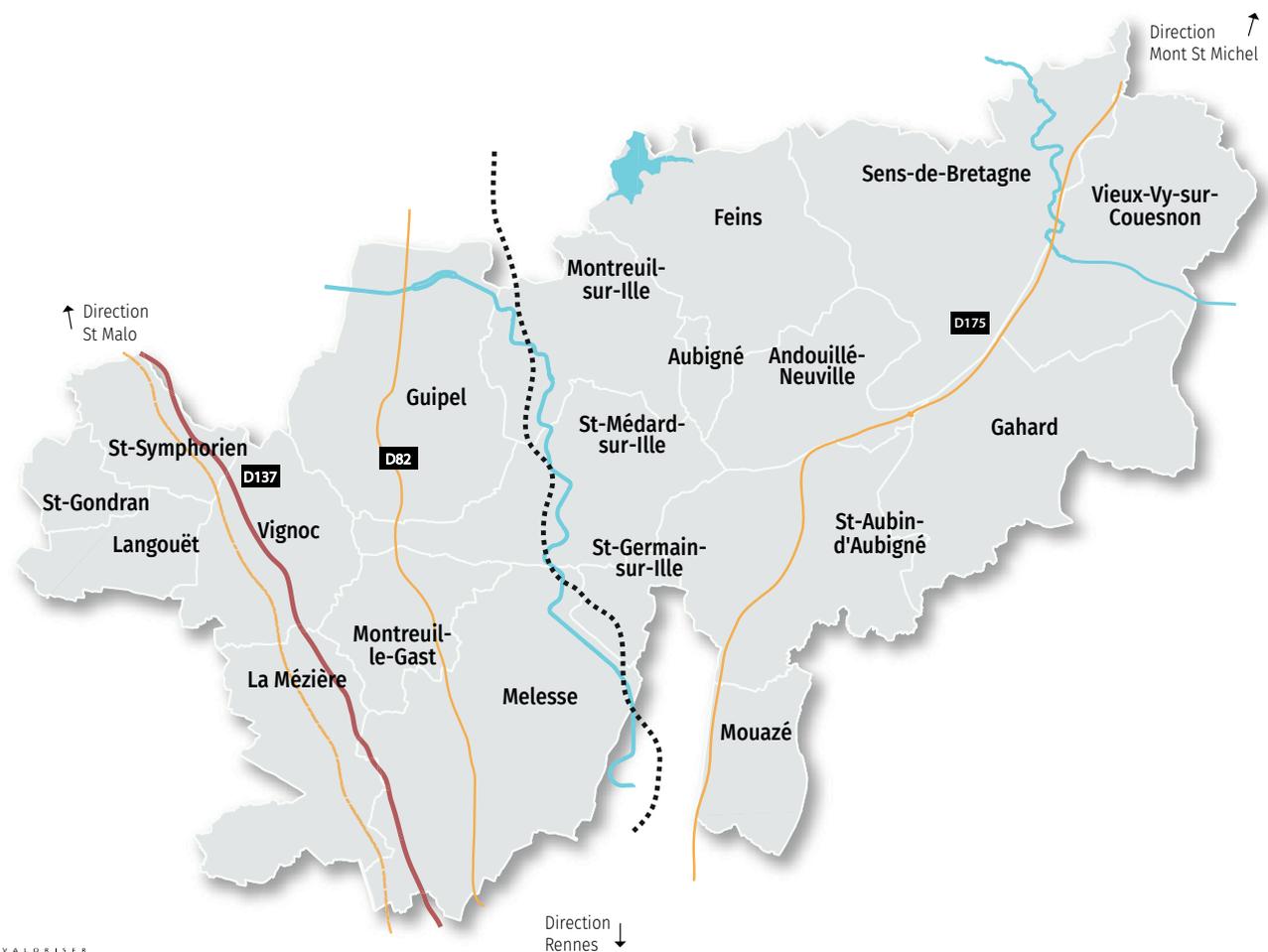
20

LA PROMOTION ET
LE RAYONNEMENT
DU TERRITOIRE

LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

La loi NOTRe du 7 août 2015 a conduit les intercommunalités comptant moins de 15 000 habitants à fusionner ou à se regrouper pour former des ensembles plus vastes. Les Communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné (excepté la commune de Romazy) ont acté leur regroupement le 1er janvier 2017 et forment désormais une nouvelle intercommunalité de 35 000 habitants et 19 communes : le Val d'Ille-Aubigné.

Le 14 mars 2017, le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné a adopté son Projet de territoire pour 2017-2020. Cette étape a concrétisé une année de concertation, débats et séminaires de travail associant les élus du territoire et les services. Ce Projet de Territoire fixe le cap et définit la stratégie, les ambitions et les priorités de l'action de la Communauté de communes pour les quatre prochaines années.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé des **38 conseillers communautaires** et de 10 suppléants.

Il administre la Communauté de communes et se réunit habituellement **1 fois par mois**. Il vote le budget et prend les décisions concernant les orientations, les actions et les programmes.



1er conseil communautaire le 10 janvier 2017

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, de **11 vice-présidents**, des **conseillers délégués** et des **maires** du territoire, il étudie les propositions des différents services puis les soumet à l'avis du conseil communautaire.



Bureau communautaire du 16 juin 2017

LE PRÉSIDENT

Elu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil communautaire qui lui a délégué certaines attributions.

ORGANISATION PAR PÔLES

- Pôle ressources
- Pôle économie et développement durable
- Pôle aménagement et urbanisme
- Pôle solidarités
- Pôle technique
- Pôle eau-assainissement

EN 2017

24 RÉUNIONS DE BUREAU

12 RÉUNIONS DE CONSEILS

467 DÉLIBÉRATIONS

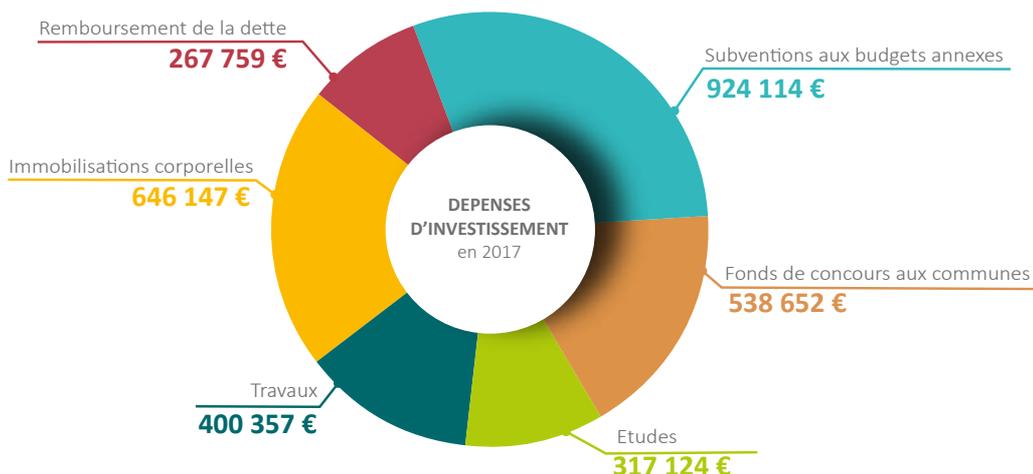
LES SERVICES

La Communauté de communes exerce ses compétences et met en oeuvre ses projets en s'appuyant sur une administration constituée d'une équipe de 95 agents.

INVESTISSEMENT (Montants réels)

DEPENSES

3 101 988 €

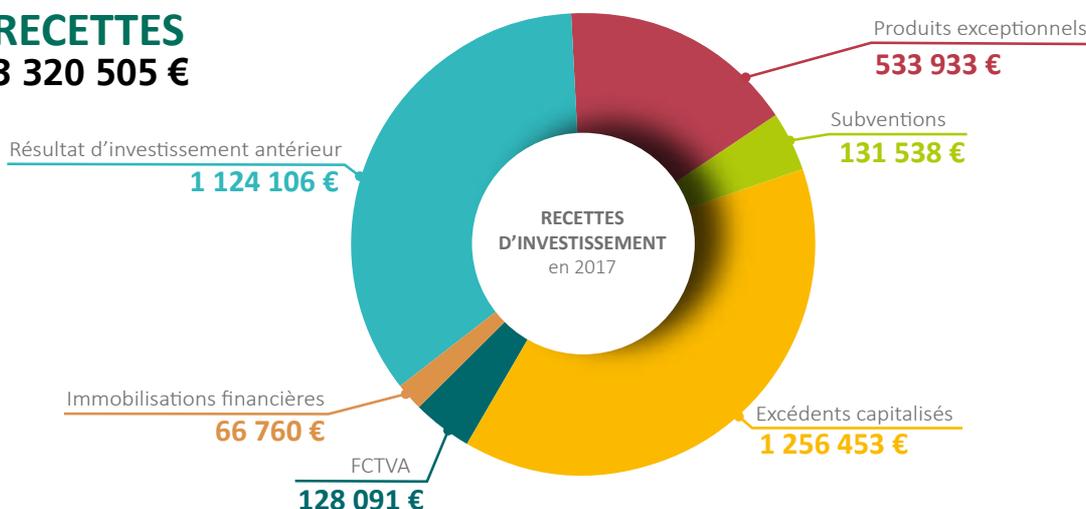


PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES ET SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- Habitat – logement	496 768 €
- Domaine de Boulet	246 989 €
- PLUi	203 000 €
- Autonomie énergétique	91 062 €
- Enfance	74 749 €
- Transport	72 247 €
- Haies bocagères et trame verte et bleue	26 839 €

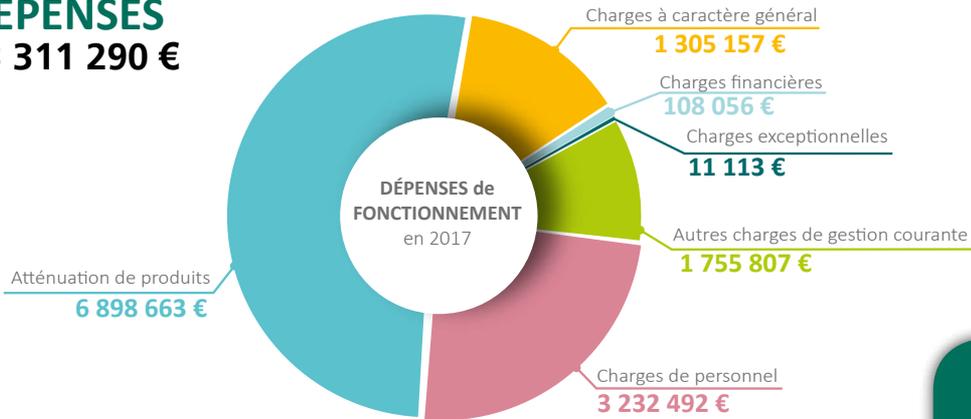
RECETTES

3 320 505 €



FONCTIONNEMENT (Montants réels)

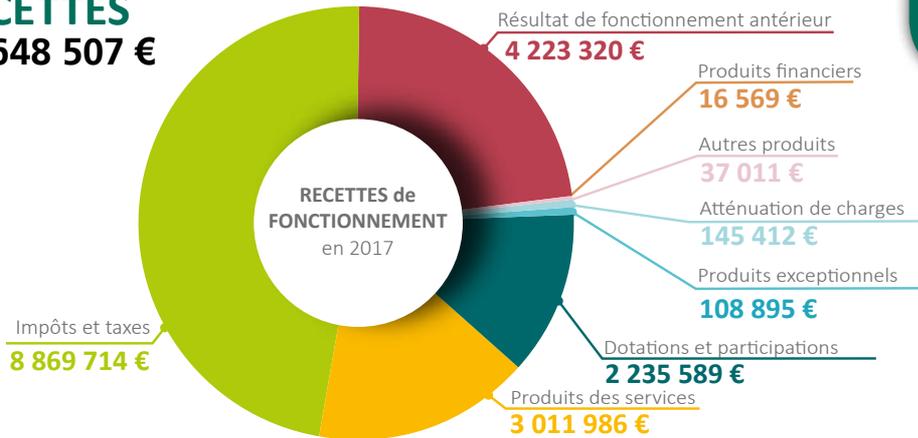
DEPENSES 13 311 290 €



DÉTAIL DES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

- Reversement de la redevance d'ordures ménagères : 2 676 581 €
- Dotation de solidarité : 1 250 851 €
- Attribution de compensation : 982 363 €
- FNGIR : 1 988 512 €

RECETTES 18 648 507 €



DÉTAIL IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS ÉCONOMIQUES

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 100 504 €

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 629 236 €

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 200 666 €

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 1 878 218 €

IMPÔTS MÉNAGES

Taxe d'habitation : 3 960 912 €

Taxe foncier bâti : 671 261 €

Taxe foncier non bâti : 33 259 €

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 348 796 €



Un endettement faible

Encours de dette corrigé au 31/12/2017
2 008 098 €

Durée de désendettement
1,8 ans

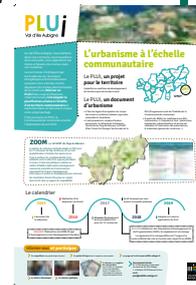
En 2017, les habitants du Val d'Ille-Aubigné ont été invités à participer avec les élus à l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) conçu à l'échelle des 19 communes.

Ce document doit établir les règles en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de préservation des ressources naturelles pour les 15 prochaines années.

Plusieurs actions ont été menées :

- Un inventaire du patrimoine local bâti sur les 19 communes a été réalisé. Il a permis d'enrichir le diagnostic territorial qui sera retranscrit dans le document d'urbanisme intercommunal du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Une exposition itinérante reprenant des éléments du diagnostic territorial a circulé dans les mairies ;
- Une action publique menée par des comédiens professionnels du Criporteur ont présenté la démarche PLUi à travers quatre événements organisés sur les communes de Melesse, La Mézière, Saint-Aubin-d'Aubigné et Sens-de-Bretagne. L'objectif de l'initiative était de faire connaître la démarche PLUi auprès des habitants et de recueillir leur parole en les interrogeant sur ce qu'ils apprécient dans leur commune, sur leurs souhaits pour le territoire de demain.

l'exposition itinérante



L'animation du criporteur à La Mézière



©Arnaud Maupin

UN TERRITOIRE DURABLE

Le territoire est engagé dans la transition énergétique et soutient la protection des paysages, de la biodiversité et les pratiques durables mise en oeuvre par les agriculteurs.

8.3%

de productions
d'énergie renouvelable
sur le territoire

95

km de nouvelles haies
plantées et entretenues
depuis 2010

1

unité de méthanisation

400

vergers

1

site classé Natura 2000

2 200

km de haies
bocagères

2

espaces naturels sensibles

390

km de cours d'eau
à préserver



Installation de panneaux solaires

TEPCV

Dans le cadre du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la collectivité a accompagné le développement de la production d'énergie renouvelable. Un chantier école de pose de panneaux solaires photovoltaïques a été mis en place sur la médiathèque de Melesse. La production d'énergie par les panneaux solaires permettra l'autoconsommation de ce bâtiment.

Les agents de la commune de Melesse ont installé eux-mêmes ces panneaux, encadrés par un formateur de la société Aezeo.

PCAET

Le Val d'Ille-Aubigné a lancé son Plan Climat Air Énergie Territoire en mars 2017. Il s'agit d'un plan d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre, de consommer moins d'énergie et de produire plus d'énergies renouvelables. Son approbation est prévue en 2019.

FILIÈRE BOIS

Le Val d'Ille-Aubigné récupère le bois de bocage du territoire pour sa valorisation en bois énergie (plaquettes et bois bûche) et en paillage. Le bois est issu de chantiers sur les terrains publics et auprès d'agriculteurs du territoire. En 2017, ce sont ainsi 38,5 tonnes de plaquettes et 100 stères de bois bûche qui ont été produits. 63 stères de bois sec issus des précédentes années ont été revendus à des particuliers du territoire.

PRIME BOIS

Lancé en 2016, la Prime Bois est versée aux foyers qui décident de changer leur mode de chauffage principal pour un nouvel équipement performant au bois. Cette aide qui peut aller jusqu'à 1 000€ sur 2 ans a été attribuée, en 2017, à 9 foyers pour un total de 5 400€. C'est un coup de pouce du Val d'Ille-Aubigné pour l'achat des premiers stocks de bois (granulés, bûches...), certifiés locaux ou de qualité.

Améliorer le mode de chauffage par l'installation de matériel performant et l'utilisation de bois local



TRAME VERTE ET BLEUE

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de communes, l'élaboration du nouveau schéma local de la trame verte et bleue à l'échelle des 19 communes a débuté. Le diagnostic du territoire a été réalisé afin d'identifier les milieux naturels et leurs connexions pour établir un programme d'actions pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

VERGERS

La Communauté de communes accompagne les particuliers et les communes dans leurs projets de plantation et restauration de vergers de plus de 10 arbres.

Ceci comprend des conseils techniques pour la réalisation et le suivi du projet sur 3 ans ainsi qu'une aide financière à l'achat des arbres.

En 2017, 5 particuliers et 1 commune ont été accompagnés et ont pu concrétiser leurs projets.



Pressage de pommes avec le GPAS

JUS DE POMME

Pour la troisième année, l'opération jus de pomme a été menée. L'objectif de l'opération est de mettre en relation les associations du territoire et les propriétaires de vergers afin de valoriser les pommes en jus. Cette opération s'inscrit dans la démarche « un verger pour demain ». En 2017, 6 648 litres ont été produits dont 934 litres par le chantier d'insertion du Val d'Ille-Aubigné pour la Communauté de communes.

La Communauté de communes a été élue "Meilleure Intercommunalité pour la biodiversité 2017" pour son action de préservation et de restauration concrète de la trame verte et bleue sur son territoire.

OPÉRATION CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Intercommunalité Nature



2017



En 2017, 3 km de haies bocagères ont été plantées sur le territoire

BOCAGE

Le Val d'Ille-Aubigné a soutenu des actions en faveur du bocage pour restaurer et préserver le paysage bocager du territoire. Un inventaire participatif des haies a été poursuivi en 2017. L'objectif est d'établir une image précise et homogène du bocage sur l'ensemble du territoire. La stratégie bocagère définie dans le cadre du programme Breizh bocage a été révisée pour intégrer le nouveau périmètre. Elle vise notamment une appropriation du bocage et sa protection dans les documents d'urbanisme.

Des aides à la plantation et à la restauration de haies sont proposées. Pour être éligible, le projet doit être situé en zone rurale ou en périphérie de zone urbaine. Un accompagnement technique sur 3 ans est proposé ainsi qu'un soutien financier.

AUTRES ACTIONS :

- Gestion différenciée des espaces (fauchage tardif, écopâturage,...)
- Lutte contre le frelon asiatique
- Service public d'assainissement non collectif

SOUTENIR

LES PRATIQUES AGRICOLES RESPONSABLES

La collectivité encourage et soutient les pratiques agricoles durables notamment en contribuant au Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET). Elle vise aussi à soutenir le développement des circuits courts de proximité ainsi que le maintien et le développement de l'agriculture biologique sur le territoire.

En 2017, un travail de recensement du foncier agricole a été mené pour, à terme, travailler sur les modes de gestion de ces parcelles.



Un agriculteur accompagné par la collectivité a été subventionné par Initiatives Rennes dans le cadre d'une reprise d'exploitation (cf. page 14).



L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le Val d'Ille-Aubigné accompagne les entreprises et les projets d'implantation économiques sur son territoire. La collectivité soutient le maintien des commerces de proximité dans les centre-bourgs

32 zones d'activités

6.6% de taux de chômage

9 107 emplois

2 960 établissements

318 exploitants agricoles
dont 4.35% de la surface utile en bio

HÔTEL D'ENTREPRISES EMERGENCE

Livré fin octobre 2017, l'hôtel d'entreprises Émergence à Andouillé-Neuville affichait complet très rapidement. Les cinq bureaux et trois ateliers ont tous trouvé preneur avec trois entreprises âgées de moins de 18 mois et dix emplois créés ou en cours de créations.



Emergence à Andouillé-Neuville accueille des entreprises depuis novembre 2017

CRISALIDE ÉCO-ACTIVITÉS

Pour la 5e année consécutive, le Val d'Ille-Aubigné a soutenu le dispositif Crisalide éco-activités qui récompense et valorise les entreprises du Grand Ouest innovantes en matière de transition énergétique et écologique. Pour l'édition 2017, 76 entreprises ont été sélectionnées. Trois d'entre elles sont implantées sur le Val d'Ille-Aubigné :



Remise des trophées Crisalides 2017
de gauche à droite : M. Fougé, Mme Andro
présidente de Rennes Atalante, Mme Jarnouen et
M. Badra de N2C et M. Blot président de Créativ

- N2C, spécialisée dans le rétrofit de machines outils, implantée à Sens-de-Bretagne, a été nommée dans la catégorie "éco-circulaire" pour la seconde fois ;
- Bâti Récup market place digitale, spécialisée dans les annonces de matériaux réutilisables et hébergée à la pépinière de Langouët, était candidate dans la catégorie "territoire à mobilité durable" ;
- KELPI, jeune entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de jouets en bois éco-responsables, dans la catégorie "Santé environnement".

La cérémonie de remise des trophées a récompensé l'entreprise N2C, lauréate de la catégorie économie circulaire.

INITIATIVE RENNES

Pour la première fois, un prêt agricole a été accordé par Initiative Rennes qui finance et accompagne des projets en créations dans tout secteur d'activité.

L'exploitant agricole bénéficiaire est éleveur de vaches allaitantes et de taurillons sur la Communauté de communes.



Jury Initiative Rennes en juin 2017

ZAC DE LA BOURDONNAIS

La requalification et l'extension de la ZAC de La Bourdonnais permet de proposer 7 hectares en commercialisation. La requalification des espaces publics a consisté à la création de pistes cyclables, d'un parking commun, de voiries, reprise de réseau, ... Cela a aussi permis de dégager du foncier cessible. Fin 2017, les travaux de viabilisation de l'extension ont commencé.

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX

ET AUX USAGES NUMÉRIQUES

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Financé par l'Europe, l'État, la Région, le Département et les Communautés de communes, le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030.

Sur le Val d'Ille-Aubigné, la fibre optique était en cours de déploiement en 2017. Les communes de Andouillé-Neuville, Aubigné et Gahard ont été les premières à être équipées. Suivront ensuite les communes de Guipel et de Vieux-Vy-sur-Couesnon. Le déploiement se déroule en plusieurs phases sur une même commune.

Sur le site internet de Bretagne THD : www.thdbretagne.bzh, une cartographie permet de connaître l'avancement des travaux sur le territoire.

- Pépinière de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Le Val d'Ille-Aubigné a entrepris une démarche de maintien de ses derniers commerces de proximité afin de :

- Préserver l'équilibre de son territoire en évitant une désertification commerciale des communes qui entame, de surcroît, le dynamisme des zones rurales ;
- Maintenir un lien social au sein des communes ;
- Préserver un service à la population en permettant aux personnes âgées et aux plus jeunes de réaliser les achats de première nécessité sur place.

Le Val d'Ille-Aubigné est actuellement propriétaire de 11 commerces alimentaires sur son territoire :

- Andouillé-Neuville : un restaurant-épicerie ;
- Aubigné : un bar multi-services ;
- Feins : une épicerie ;
- Guipel : une boulangerie ;
- Langouët : un bar ;
- Saint-Germain- sur-Ille : une supérette et un bar/tabac ;
- Saint-Gondran : un bar multi-services ;
- Saint-Médard- sur-Ille : une boulangerie et un bar/restaurant ;
- Vignoc : une supérette.



L'épicerie de Saint-Germain-sur-Ille reprise en septembre 2016



UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

Le Val d'Ille-Aubigné contribue à l'accueil des familles avec des services diversifiés et un habitat de qualité. L'intercommunalité soutient également le développement de transports alternatifs sur l'ensemble du territoire et veille à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

9 crèches/ haltes garderies

1 RIPAME
(Relais Intercommunal Parents
Assistants Maternels Enfants)

5 EHPAD

2 Point Accueil Emploi

300 logements mis en chantier/an

17% en moyenne de nouveaux
logements sociaux

8% de logements sociaux
sur le territoire

209 ménages accompagnés par
la plateforme de rénovation
de l'habitat

3 haltes TER

4 lignes Illeneo

48 arrêts Illeneo

9 aires de covoiturage

3 pôles multimodaux
(en projet)

109 vélos à assistance électrique
en location

26 km d'aménagement
cyclables

PERMETTRE L'ACCUEIL DES FAMILLES

PAR L'HABITAT ET LES SERVICES



Micro-crèche de Melesse
Bulles de rêves

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

En 2017, l'offre d'accueil collectif de la petite enfance du Val d'Ille-Aubigné s'est étoffée. Elle comptait déjà un multi-accueil de 20 places sur la commune de La Mézière (Les Pitchouns), une micro-crèche à Cap Malo (Méli-Malo) et à Vignoc (Pazapa) de 10 places chacune.

En mars, la Communauté de communes a inauguré une nouvelle micro-crèche appelée "Bulle de rêves" en centre ville de Melesse. La structure propose 10 places et contribue à élargir l'offre d'accueil sur le territoire pour répondre aux besoins des familles de l'intercommunalité.

RIPAME

En début d'année, le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) a été mis en place. Ce service est un lieu de ressources, il informe aussi bien les parents que les assistants maternels et anime 9 espaces jeux. Pour ce faire, trois animatrices ont été recrutées.

En 2017, on comptabilise 150 personnes ayant assisté aux deux conférences et 182 rendez-vous lors de permanences.



Permanence animation du RIPAME
à Montreuil-sur-Ille

LE GPAS

En 2017, le Groupe Pédagogique d'Animation Sociale (GPAS) a édité un livre "Pomme d'ados" qui retrace l'aventure gourmande autour de la pomme que les jeunes ont suivi pendant deux ans.

Cette année a été aussi l'occasion de recenser les besoins et de rencontrer les familles sur le territoire redéfini.



L'ouvrage "Pomme d'Ados"

PASS RÉNO

Pass Réno est une plateforme locale de rénovation de l'habitat, qui a pour objectif d'améliorer le confort et la performance énergétique de l'habitat, réaliser des aménagements d'accessibilité ou rendre l'habitat plus digne et salubre.

En 2017, pendant la semaine de la rénovation, le service Pass'Réno a organisé plusieurs manifestations pour sensibiliser les habitants sur la consommation d'énergie, les gaz à effet de serre et les solutions de rénovation à mettre en œuvre.

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

ET PROFESSIONNELLE

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Ouverte en 2014 à Montreuil-le-Gast, l'épicerie solidaire du Val d'Ille-Aubigné est accessible depuis 2017 aux habitants des 19 communes du territoire.

Une équipe composée de bénévoles et de deux salariées, accueille les familles confrontées à des difficultés financières passagères et leur proposent des produits alimentaires et d'hygiène à des prix réduits.

L'accès à l'épicerie est soumis à des conditions de ressources.



Le chantier d'insertion du Val d'Ille-Aubigné a mis en place et entretient un potager bio pour fournir l'épicerie solidaire

LE CHANTIER D'INSERTION

En 2017, le chantier d'insertion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a expérimenté une nouvelle activité : la production de légumes.

L'objectif de ce nouveau projet était de favoriser l'insertion socio-professionnelle des salariés en leur proposant une formation en maraîchage bio. Les produits sont ensuite mis en vente à l'épicerie solidaire.

LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Le Point Accueil organise des manifestations pour activer la recherche d'emploi et les réseaux professionnels. En 2017, deux "cafés conseil" ont été organisés permettant la rencontre d'une trentaine de demandeurs d'emploi avec une dizaine d'entreprises volontaires pour des simulations d'entretiens d'embauche. En novembre, le "mois de l'entreprise" consistait à organiser des visites d'entreprises pour découvrir d'autres métiers et activités. Enfin, un forum des services à la personne a été organisé en présence d'organismes de formation et d'entreprises qui recrutent.

- Centre intercommunal d'action sociale
- Logement social

L'AUTOPARTAGE

Le Val d'Ille-Aubigné a lancé en début d'année 2017 une expérimentation pour développer l'usage de l'autopartage. Trois communes ont été volontaires : Langouët et Saint-Germain-sur-Ille avec la mise à disposition de deux véhicules électriques par la collectivité et Melesse en partenariat avec la société City Roul.



L'autopartage pour aller travailler est aussi une occasion de covoiturer électrique

LOCATION DE SCOOTERS

La collectivité a mis à la location quatre scooters dont un électrique pour les habitants ou les travailleurs du territoire. Cette location peut se faire à la semaine ou au mois. Les scooters sont assurés et fournis avec tout l'équipement. S'ajoute à cela, une convention avec le Département afin de proposer aux bénéficiaires des minima sociaux des titres de transports gratuits pour les cars Illeneo du territoire.



Les scooters sont mis à disposition des demandeurs d'emploi et des salariés

LES AVENTURIERS DE LA MOBILITÉ

Pour la troisième année consécutive, le Val d'Ille-Aubigné a organisé l'opération "les aventuriers de la mobilité".

Ainsi, cinq volontaires ont laissé leur voiture au garage pendant tout le mois d'octobre et ont testé un autre mode de déplacement.

LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

La location de vélos à assistance électrique (VAE) est un service qui s'adresse aux personnes résidant ou travaillant sur le territoire. L'objectif du service est de développer les mobilités douces. En 2017, la collectivité a fait l'acquisition de 30 nouveaux VAE.



LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Le Val d'Ille-Aubigné veut affirmer son identité culturelle et touristique au delà de son territoire

2 écoles de musique intercommunales

4 haltes nautiques sur le Canal d'Ille-et-Rance

1 galerie d'exposition communautaire

346 km de sentiers de randonnées

1 scène de territoire : Le Théâtre de Poche

1 base de loisirs au Domaine de Boulet

2 prix littéraires intercommunaux

1 100 spectateurs au festival Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné

CARRIÈRE

Pour le festival 2017 des Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné, l'atelier des possibles a réuni, dans le cadre de son projet "Carrière", une metteuse en scène, un écrivain, un créateur sonore, et cinq comédiens aux Mines de Brais à Vieux-Vy-sur-Couesnon. En faisant de ce lieu un monde à part entière, progressivement les spectateurs ont été guidés dans les profondeurs, strate après strate, jusqu'à vivre l'épreuve de l'immersion totale...



© Valentine Ponçon
L'atelier des possibles a accueilli les spectateurs dans les mines de Brais

LE RADEAU UTOPIQUE

Après une année de voyage, la flotte de radeaux était de retour en 2017 sur les bords du canal d'Ille et Rance. Celle-ci était partie de Rennes à la découverte de l'île d'Utopie, "la société idéale", une épopée inspirée du récit de Thomas More qui inventa cette île au XVI^e siècle. À son bord, un équipage d'artistes, d'architectes et de scientifiques qui avait pour mission de découvrir l'île d'Utopie au milieu de l'atlantique sud... L'école parallèle imaginaire a proposé des ateliers, des animations et des spectacles sur plusieurs jours aux abords du canal dans le cadre du Festival Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné.



Les ateliers balises proposés par le radeau utopique ont permis aux jeunes de fabriquer leur propre balise

LES ESCALES CURIEUSES

En septembre 2017 ont eu lieu "les escales curieuses". Ces expériences sportives, ludiques, artistiques et relaxantes étaient organisées au bord de l'eau dans différents lieux du Val d'Ille-Aubigné.

VAL D'ILLE EN SCÈNE

L'édition 2017 du festival de rencontres théâtrales « Val d'Ille en scène » s'est déroulée du 5 au 8 octobre entre la Station Théâtre à La Mézière et différents lieux à Melesse. Pour la 16^{ème} édition, les spectacles gratuits ont permis de réaliser 1 800 entrées.

LES ECO-GARDES

En 2017, l'association Eco-garde 35 a été missionnée pendant les deux mois d'été sur le Domaine de Boulet. Les objectifs étaient d'améliorer la protection du patrimoine, l'éducation à l'environnement et la médiation sur le site.



Sur le site du Domaine de Boulet, les éco-gardes circulent à cheval ou à vélo

AUTRES ACTIONS :

- OCAVI

CULTURE

- Ecoles de musiques intercommunales
- Lecture publique
- Atelier galerie Les Arts d'Ille
- La Compagnie OCUS en résidence
- Les lieux de création et de diffusion théâtrale (la Station théâtre, le Théâtre de Poche)
- Les associations culturelles soutenues

SPORT

- Les 2 offices des sports

TOURISME

- Sentiers de randonnée
- Aire naturelle de camping
- Maison du canal
- Domaine de Boulet

DÉVELOPPER UNE OFFRE

D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

LE STADE D'ATHLÉTISME

Le projet a été lancé en juin 2017, après une présentation auprès des utilisateurs, celui-ci a été validé par le conseil communautaire en novembre 2017.



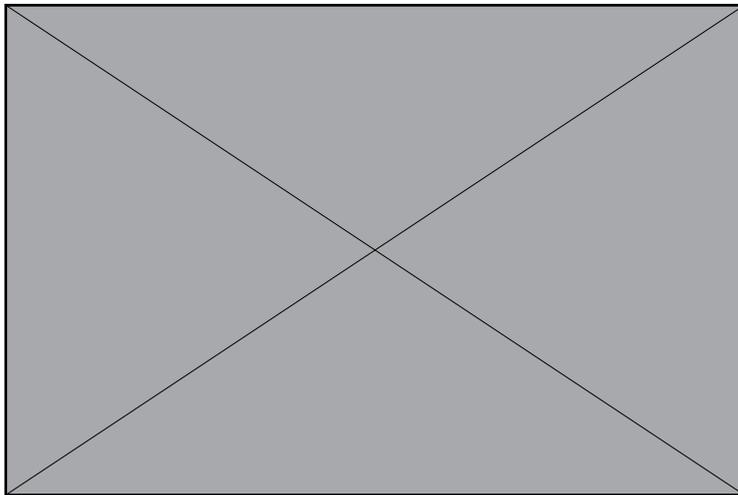
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est installé depuis le 4 mai 2017.

Cette instance de démocratie participative organisée en 3 collèges : économie/agriculture, solidarités et environnement est composée d'habitants et d'entreprises du territoire.

Rapidement après son installation le collège solidarités s'est auto-saisi de la problématique des migrants et a appelé les maires du territoire à se mobiliser.

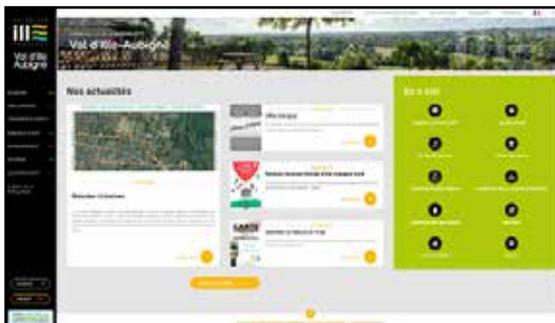
En octobre, le conseil communautaire a saisi le conseil de développement sur le futur schéma de développement économique. Un premier avis sur les grandes orientations économiques a ainsi été rendu en décembre 2017.



Le Conseil de développement lors de son installation le 4 mai 2017

COMMUNICATION

Suite au regroupement des deux collectivités le 1er janvier 2017, le magazine communautaire a évolué et un site internet a été créé en septembre 2017 : www.valdille-aubigne.fr afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble des actions de la collectivité.



V A L O R I S E R



P A R T A G E R

Val d'ille Aubigné

Communauté de communes Val d'ille-Aubigné

1 La Métairie

35520 MONTREUIL-LE-GAST

02 99 69 86 86 - contact@valdille-aubigne.fr